

INFOS T.H.C.B

Magazine mensuel
de la fédération Textile Habillement Cuir et Blanchisserie

la
cgt

Février 2022

398



**Pour l'égalité dans l'entreprise et dans la vie
Pour toutes et tous : augmentez les salaires !**

Édito

03

Une consultation
sur la négociation
pour débattre

Congrès

04

Enquête THCB CGT
sur la négociation
d'entreprise

NAO

07

Propositions,
grèves,
victoires

**Et vous, qu'en
pensez-vous ?**





Favoriser le partage entre les acteurs des branches pour renouveler le dialogue social

Dédié aux partenaires sociaux, le Comptoir des branches propose une nouvelle façon de construire la protection sociale : collaborative, conviviale et innovante.

Entièrement co-construits avec les partenaires sociaux, la programmation, l'offre, l'état d'esprit du Comptoir sont aujourd'hui le reflet de leurs envies et besoins exprimés.

Le Comptoir des branches, qu'est-ce que c'est ?

C'est un lieu de rencontre et d'échanges qui facilite la co-construction, le partage et ouvre à la réflexion, l'innovation et à la connaissance. Il se caractérise par son espace physique dédié et à son site web avec accès réservé aux partenaires sociaux.

Un espace physique exclusif

Le Shack, situé à Paris, offre un **espace convivial** pour accueillir les partenaires sociaux lors d'événements mais également de rencontres, d'ateliers de travail et de créativité. Il est aussi prévu de mettre à disposition **des labs sur toute la France** pour se réunir en région.

Un espace digital avec accès réservé

La plateforme digitale dédiée est riche d'**informations et d'outils pratiques** où chacun peut accéder et apporter savoirs et compétences (techniques, juridiques et connaissances métiers, etc.).

Des rencontres programmées sur la protection sociale

Les sujets de **prospective et d'innovation** sont traités sous la forme de **rencontres** pour réfléchir ensemble sur les thématiques liées à la santé, la prévention, les vulnérabilités...

Objectif : donner la parole aux branches !

Le comptoir des branches : une offre de services à la carte

Pour accompagner les branches, nous mettons à leurs dispositions ces services concrets !

Des savoir-faire pour permettre aux branches de piloter leurs régimes conventionnels, valoriser les fonds de solidarité, et optimiser la mutualisation.

Des outils de diagnostics et d'études partagés afin d'identifier les besoins et trouver les solutions adaptées.

Des échanges entre branches pour développer un réseau de pairs, d'experts et de professionnels.

Des apports de connaissances sur les composantes de la protection sociale avec des vidéos, des supports de formation.



Vous souhaitez accéder au site web du Comptoir des branches ?

Flashez ce QR code et complétez le formulaire d'inscription ou écrivez-nous à lecomptoirdesbranches_contact@malakoffhumanis.com

(L'accès est réservé aux partenaires sociaux)

le comptoir 
des branches
malakoff humanis



Maurad Rabhi
Secrétaire général

Une consultation sur la négociation pour débattre

Notre fédération a toujours été très attentive à l'évolution du droit du travail, à la négociation collective et aux instances représentatives du personnel.

Avec les ordonnances Macron, les nouvelles règles de consultations et de négociations sont venues chambouler l'ordre établi et l'équilibre des rapports de force dans l'entreprise au profit des employeurs, affaiblir les droits et moyens des syndicats, mais aussi contourner les principes de faveur entre l'accord d'entreprise, la convention collective et la loi dans bien des domaines du droit.

Quatre années viennent de s'écouler avec ces ordonnances travail. La fédération tire des conclusions cinglantes de cette loi de 2017. Les accords fondateurs des CSE dans les entreprises ont été négociés « à ras des pâquerettes ». Les nouvelles possibilités dérogatoires par accord majoritaire ont laminé de nombreuses organisations de travail mais aussi des droits acquis pour les salariés. Et vous, qu'en pensez-vous ?

La consultation que l'on met à disposition de tous les élus

titulaires, suppléants, DS, DSC, RSS vise deux objectifs : vous consulter sur la conduite de vos négociations au quotidien suite à cette nouvelle législation et regarder ensemble comment tout cela a été assimilé par les syndicats.

Le choix d'une consultation anonymisée doit vous permettre de remplir cette enquête sans pression. Comme elle est en ligne, en quelques clics, vos réponses individuelles seront archivées dans un logiciel et traitées collectivement.

Une synthèse de la consultation sera restituée au congrès et alimentera la table ronde prévue pour l'occasion. Nos

échanges permettront ensuite de construire les nouveaux dispositifs d'accompagnement et de formation que notre fédération doit mettre en œuvre pour vous aider.

Votre point de vue nous intéresse ! Répondez en toute sincérité en cliquant sur chaque question et faites suivre le lien à l'ensemble de vos élus dans votre entreprise. Pour tous ceux qui n'ont pas d'ordinateur ou de portable, vous pouvez aussi renvoyer la consultation de vos élus à la fédération sous forme papier qui est dans ce journal. ■

Les nouvelles possibilités dérogatoires par accord d'entreprise ont laminé les droits acquis pour les salariés. Et vous, qu'en pensez-vous ?

12^{ème} Congrès THCB CGT
21-24 juin 2022 à La Palmyre

Enquête THCB CGT sur les négociations d'entreprise

Ce questionnaire est fait pour éclairer les syndicats dans la négociation, préparer le débat de notre congrès et concevoir les outils pour aider les syndicats.
Il faut que toutes les questions avec un petit astérisque rouge soient remplies pour terminer l'enquête.
En fonction des questions, lorsqu'il y a un rond une seule réponse est possible, lorsqu'il y a un carré plusieurs réponses sont possibles.

Vous pouvez répondre à ce questionnaire avec n'importe quelle adresse mail.



Simple, efficace, remplissez
le questionnaire en ligne
en flashant le QRCode
Partagez-le avec vos élus et mandatés



Crédit photos (dont Une) : Bapoushoo



Enquête THCB CGT sur les négociations d'entreprise

En fonction des questions, lorsqu'il y a un (rond) une seule réponse est possible, lorsqu'il y a un (carré) plusieurs réponses sont possibles.

Simple, efficace, remplissez
le questionnaire
en ligne
en flashant le QRCode




1 ► Dans quel secteur professionnel travaillez-vous ?

- Textile (naturel ou artificiel)
- Habillement
- Cuir
- Blanchisserie

2 ► Vous êtes :

- Un Homme
- Une Femme

3 ► Vous êtes dans une entreprise

- Individuelle
- De plusieurs établissements
- Dans un groupe

4 ► Combien de salariés y a-t-il dans votre établissement ?

- de 50 salariés
- Entre 50 et 300 salariés
- Entre 300 et 500 salariés
- + de 500 salariés

5 ► Si vous êtes dans une entreprise à établissements multiples ou dans un groupe, combien y-a-t-il de salariés en totalité en France ?

.....

6 ► Votre mandat :

- Elu au CSE
- Délégué Syndical (DS)
- Délégué Syndical Central (DSC)
- Représentant Syndical Central (RSC)
- Représentant Syndical (RS)
- Représentant de Section Syndicale (RSS)

7 ► Quels sont les syndicats dans votre entreprise ?

- CGT
- CFE-CGC
- CFDT
- CFTC
- FO
- UNSA
- Autre :

8 ► Connaissez-vous l'ensemble des organisations syndicales de votre entreprise ?

- Oui
- Non

Si oui, quelle organisation syndicale est représentée au 1er tour ?

- CGT
- CFE-CGC
- CFDT
- CFTC
- FO
- UNSA

9 ► Connaissez-vous le pourcentage de chaque organisation syndicale ?

- Oui
- Non

Si oui, pouvez-vous nous donner la représentativité en pourcentage de chaque syndicat, dans toute l'entreprise, au 1er tour, tous collèges confondus ?

-CGT
-CFE-CGC
-CFDT
-CFTC
-FO
-UNSA

10 ► Avez-vous des échanges entre organisations syndicales ?

- Jamais
- Parfois
- Régulièrement
- On travaille ensemble
- Il n'y a que la CGT dans mon entreprise

Si vous avez des échanges avec d'autres syndicats c'est le plus souvent :

- Avant la négociation
- Pendant la négociation
- Avant la signature de l'accord

11 ► Prenez vous le temps de préparer une négociation ?

- Jamais
- Parfois
- Régulièrement
- Toujours

12 ► Avec qui préparez-vous les négociations ?

- Avec les élus du syndicat
- Avec les syndiqués du syndicat
- Avec les syndicats de l'entreprise
- Avec les salariés
- Autre :

13 ► Demandez-vous une aide extérieure pour vos négociations ?

- Jamais Parfois
- Régulièrement Toujours

Si oui, auprès de qui ? :

- Expert Avocat
- UL UD
- Fédération Autre :

14 ► Prenez-vous le temps de vous informer sur le sujet de la négociation avant la 1ère réunion ?

- Jamais
- Parfois
- Régulièrement
- Toujours

15 ► Pour vous informer dans la préparation de vos négociations, le syndicat utilise-t-il des revues, des magazines, des journaux, des sites internet ?

- Oui Non

Si oui, lesquels ?

.....
.....
.....

16 ► Prenez-vous le temps d'échanger avec les salariés pour élaborer vos propositions ?

- Oui Non

17 ► Prenez-vous le temps de communiquer vos propositions auprès des salariés avant négociation ?

- Oui Non

Si oui, par quel moyen ?

- Tract
- Mail
- Affichage panneaux syndicaux
- Assemblée du personnel
- Echange dans les ateliers et services
- Facebook
- Whatsapp
- Autre.....

18 ► Lors des 4 dernières années, avez-vous été confronté à une négociation ?

- D'un accord de performance collective : APC
- D'une rupture conventionnelle collective : RCC
- D'un plan de sauvegarde à l'emploi : PSE
- D'un accord sur le temps de travail
- D'un accord sur le travail de nuit
- D'un accord dialogue social
- D'un accord activité partielle longue durée : APLD
- NAO (Négociations Annuelles Obligatoires)
- Autre :

19 ► Avez-vous déjà entendu parler de l'inversion de la hiérarchie des normes ?

- Oui Non

Pouvez-vous dire ce que cela représente pour vous :

.....
.....
.....



Recevez sur votre mail ou par SMS
le lien du questionnaire en ligne
thc@cgt.fr ou Tél.: 01 55 82 84 89

20 ► Ressentez-vous un durcissement des directions pour obtenir un accord d'entreprise ?

- Oui Non

Si oui, quel type de pression ?

- Harcèlement
- Intimidation
- Tentative d'achat des délégués
- Fausses « bonnes intentions » des directions
- Autre :

21 ► Lorsque votre direction n'a pas réussi à faire valider un accord majoritaire (à + de 50%), celle-ci a déjà :

- Utilisé la voie unilatérale pour asseoir ses propositions
- Mis la pression par le biais des salariés
- Demandé un référendum d'entreprise
- Mis la pression sur les délégués récalcitrants
- Fait de nouvelles propositions pour gagner la signature de l'accord



22 ► Avez-vous déjà entendu parler de mesures supplétives ?

- Oui Non

Qu'est-ce que c'est pour vous ?

.....

23 ► Consultez-vous les mesures supplétives avant vos négociations ?

- Oui Parfois Jamais
 Je ne sais pas ce que c'est

24 ► Pensez-vous que les négociations dans votre entreprise, suite aux ordonnances Macron (Loi Travail de 2017) ?

- Se sont améliorées
 Se sont dégradées
 N'a pas senti de différence

25 ► Que manque-t-il pour faire de bonnes négociations ?

- Avoir plus d'informations au préalable
- Avoir une assistance juridique
- Etre accompagné par une structure CGT
- Avoir du temps entre deux réunions de négociation
- Avoir les documents de la direction bien avant la négociation
- Planifier dans un agenda social les négociations de toute l'année en cours
- Avoir une aide dans l'élaboration de propositions alternatives face à la direction
- Avoir une aide à l'analyse des informations fournies par la direction
- Avoir plus d'échanges avec les salariés

26 ► Avez-vous déjà suivi une formation syndicale sur la négociation ?

- Oui Non

27 ► Souhaiteriez-vous que la Fédération développe sur plusieurs jours, avec nos experts et nos avocats, un module de formation sur la négociation ?

- Oui Non

Si oui, préférez-vous que ce module se fasse ?

- A Montreuil
- Dans votre région
- Dans votre entreprise si vous êtes au moins 10 délégués

NAO: propositions, grèves et victoires

Depuis le début de l'année, de nombreuses entreprises ont ouvert leurs Négociations Annuelles Obligatoires (NAO). Dans presque toutes les entreprises les négociations sont sous tension.

L'augmentation du coût de la vie n'y est pas pour rien. Les salariés exigent à juste titre des augmentations générales sur les salaires. D'autant plus, que les entreprises ont été grassement gavées d'aides publiques pendant toute la période covid.

93 % de dividendes en plus par rapport à 2020 pour les actionnaires du CAC40

La redistribution des dividendes dans les entreprises du CAC 40 n'y est sûrement pas pour rien non plus! Un taux de redistribution aux actionnaires jamais atteint, 93 % de dividendes en plus par rapport à 2020 soit une hausse de 15 % par rapport au précédent record historique de 2007. Dans ces conditions, nos revendications sont largement justifiées et nécessaires pour les salariés, s'ils ne veulent pas s'appauvrir.

Nous vous proposons, comme chaque mois de valoriser quelques accords sur les salaires dans nos champs professionnels pour montrer à tous que des petites victoires sont possibles.

DEVANLAY (Troyes), groupe Lacoste

Des débrayage ont été nécessaires pour venir à bout d'une direction qui ne souhaitait pas aller au-delà de 1,5 %



d'Augmentation Générale (AG). 100 % des bonnetiers se sont mis en grève, 90 % dans la confection, 100 % dans la coupe, 80 % dans la teinture, des taux de grévistes particulièrement élevés! Même les cadres ont suivi les débrayages en répondant favorablement à la demande des syndicats de faire la grève des ordinateurs. Le syndicat CGT a fini par arracher **2,8 % d'augmentation générale**, la prime d'ancienneté rehaussée de 18 € et enfin plus de journée de carence suite aux deux premiers arrêts de maladie.

ATELIERS AS (Pierre Bénite) groupe Hermès

La négociation dans cet établissement du textile a permis d'avoir, en plus des **100 euros brut d'augmentation générale** pour l'ensemble des salariés du groupe, des augmentations de salaires et des primes pour les salariés intérimaires et en CDD.

NOVACEL (Rouen), groupe Chargeur

Notre équipe syndicale CGT s'est là aussi butée à la fermeté de la direction. Ce qui n'a pas empêché nos élus de garder leur sang-froid et la main ferme! En invitant les salariés à débrayer, 95 % des salariés de production ont répondu présent et ont arrêté leur travail une journée entière, ce qui a eu pour effet de modifier le rapport de force dans la négociation. Un accord de fin de conflit a finalement été trouvé avec **une augmentation de 2,8 % AG** pour tous les salariés, y compris les intérimaires ainsi qu'une prime pouvoir d'achat de 500€.

PORCHER INDUSTRIE (Isère)

Même punition, Badinières, La Tour-du-Pin, Chavanoz, La Voulte ont arrêté la production simultanément deux journées consécutives pour arracher **3 % d'augmentation générale** avec un talon de 60 € brut, des tickets restaurant et une amélioration de la prime d'assiduité.

HEXCEL (Isère)

Par la négociation, nos délégués CGT ont obtenu aussi de belles augmentations générales avec **85 € brut pour tous les salariés** ainsi qu'une revalorisation de la prime vacances de 60 €.



INITIAL Groupe Reintokil

À l'heure où nous écrivons ces lignes, les blanchisseries du groupe Reintokil débrayent partout en France (Firminy, Carpiquet, Clayes-sous-Bois, Chambéry, etc...) désorganisent le travail à tour de rôle pour se faire entendre sur les salaires. Il est vrai que la fin de la négociation à 1,7% AG alors que ce groupe coté en bourse au Royaume-Uni a fait une année historique de dividendes a de quoi scandaliser les élus et les salariés. Nous vous tiendrons informés des suites de cette grève dans notre prochain journal.

VUITTON groupe LVMH

C'est l'officialisation par la direction de la mise en place d'un nouvel accord sur l'organisation du temps de travail dégradant encore l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle qui a fait déborder le vase. Ce texte négocié depuis plusieurs mois par les délégués syndicaux centraux annualise le temps de travail (ce qui lisse -donc diminue- le nombre d'heures supplémentaires payées) et permet aux directions de disposer d'une vingtaine de jours où les salariés ne sont prévenus que 24h avant leur prise de poste ! Les délégations CGT et CFDT ont permis d'améliorer le texte, en incluant des augmentations de salaires (100 € brut de plus par mois). Le mécontentement est tellement fort que pour la première fois depuis des années des centaines de salarié.es ont débrayés dans plusieurs ateliers en France. Appuyés par leur collègues et résistant à la pression de la direction les 2 syndicats minoritaires ont refusé de signer ce recul sur l'organisation dans ce groupe qui fait des milliards de profit.

FLEURUS (Allier et Cantal)

Chez ce sous-traitant maroquinier qui travaille principalement pour Vuitton les salaires minimum augmentent à chaque



Merci à toutes ces équipes syndicales qui ont partout en France tenu tête à ces directions d'entreprises.

fois que le SMIC progresse. Suite aux NAO, l'augmentation générale cumulée est de 3,5 % avec un plafond de 74€ brut. La prime de présentisme a été pérennisée malgré le refus des élus. Une amélioration des fins de carrière a été actée dans l'accord égalité homme-femme. C'est maintenant l'heure de réussir les élections du personnel.

MAROQUINERIE DU PUY et PIERRE COTTE (Haute-Loire et Puy-de-Dôme)

Chez ce sous-traitant Hermès une AG de 60 € a été actée avec un budget de 2% pour les augmentations individuelles. Les déléguées syndicales continuent de revendiquer une meilleure prise en compte de l'ancienneté. ■

Valorisez ces avancées dans vos entreprises et faites-nous les savoir pour qu'elles inspirent d'autres syndicats.

Soutenus par les salarié.es, les délégués CGT obtiennent des NAO encourageantes

cgft THCB **LADM (Sofama)**

Les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) déterminent les augmentations de salaires. Vos délégués CGT ont remporté 2,5% de plus pour toutes et tous. Ils ont réussi à obtenir 1,5% d'augmentation générale des salaires, soit plus de 20 € brut mensuel (hors primes, coût du pouvoir d'achat pour aujourd'hui (salaires nets) et pour demain (salaires bruts) en cas de malade, chômage, maternité, invalidité et pour améliorer nos retraites. Ils ont aussi amélioré le budget social et obtenu un passe de 0,5 à 0,6% de la masse salariale. C'est plus de 3 000€ de budget en plus à utiliser pour l'ensemble des salarié.es.

Si on récapitule les avancées depuis 2017 c'est :

- 132 € Brut de plus par mois
- Maternité prime en charge à 100%
- Prime d'ancienneté à partir de 7 ans d'ancienneté
- Prime de pouvoir d'achat de 150€ en 2019, 180€ en 2020, 200€ en 2021

Nous arrivons à avoir des négociations avec la direction favorable aux salarié.es parce que :

- La qualité/salaires des salarié.es vient pour les deux CGT aux élections CGT
- Vous participez massivement aux réunions d'information organisées par les délégués CGT
- Vous avez de nombreux échanges avec les représentants du personnel et les syndicats

Plus nombreux nous serons plus forts

Le syndicalisme c'est la défense quotidienne des salariés pour faire respecter le droit du travail, négocier les revendications et les salaires concrets sociaux. Syndicats, vous serez informés de l'actualité, des droits, défenses et soutiens.

Combien ça coûte ? C'est 1% de salaire net.

Si vous n'êtes pas à jour dans vos cotisations, cela donne droit à un crédit d'impôt de 66% de la cotisation syndicale. Par exemple, si vous cotisez 10 € par mois cela ne vous coûte après réduction d'impôt que 3€.

Le travail a plusieurs visages, la CGT a le vôtre : syndiquez-vous !

BULLETIN DE CONTACT
Entreprise LADM Yssandon

Prénom : _____
Nom : _____
Télé : _____
Mail : _____

A l'adresse d'un délégué du personnel à :
Syndicat Fédéral Hauts-Loire et Puy-de-Dôme
4 rue de la commune 43100 La Pierre-Vivry
Tél. 04 77 62 51 21 - cdt@lpo.fr - www.lpo.fr

Actualités sociales, droits et infos pratiques
maroquinier.yssandon
www.thcb-cgt.fr

Un modèle de tract adaptable est à votre disposition sur le site de la fédération : www.thcb-cgt.fr



Mensuel édité par la Fédération THCB
263 rue de Paris
Case 415
93514 Montreuil

Tél. 01 55 82 84 89
Email : thc@cgt.fr
Site internet : www.thcb-cgt.fr
Direction de la publication : Maurad Rabhi

Imprimerie ADDAX - Tél. 01 55 82 84 10
N° de commission paritaire : 1224 S 06717
N°ISSN : 2780-6901
Dépôt légal FEVRIER 2022



thcb-cgt.fr